



## Droit d'images sur les sites de fans

Par **rockisdead**, le **31/07/2008** à **16:49**

Bonjour,

Pour tous vous expliquez mes problèmes, je vais changer le nom du groupe de musique par xxx, mon pseudo (non je ne prefere pas publié le projet maintenant).

je suis fan du groupe de rock: xxx et je m'occupe desormais du site xxx.fr

j'ai eu quelques restrictions de la part de xxx (pas vraiment d'eux mais sa simplifie lol) comme:  
-ne pas mettre leurs albums en telechargement libre  
-ne pas mettre leurs clips en telechargement/liens youtube etc.

mais ils ne font pas du tout référence aux images qu'il y aura.

Ces images possèdent des droits, je n'ai donc pas le droit de les utiliser, mais d'un autre côté xxx ne m'as pas interdit de m'en servir. De plus, j'ai trouvé ce texte sur internet d'un avocat qui dit que l'on peut (mon projet est de faire une galerie d'images avec 10 000 photos de xxx)

*Contentez-vous de donner la source et le nom du photographe sous chaque photo quand vous les avez, et ne mettez rien là où vous n'avez aucune information. Vous n'en faites aucune exploitation commerciale, donc les risques de recours du photographe ou de l'ayant-droit est peu probable. Mais tout de même ! S'ils vous demandent de retirer certaines photographies, pliez-vous. Ils n'engageront pas une procédure judiciaire pour quelques photos à titre d'illustration... Quand il n'y a pas d'exploitation commerciale, le préjudice commercial est absent, je suis sceptique sur une action en justice, d'autant plus si le webmestre mentionne la source ; il ne s'agit que d'une rediffusion, et qui joue également le rôle d'une sorte de publicité. Là où selon moi le risque se situe, c'est dans la publication de photos de particuliers : je conseille dans ce cas au webmestre une grande vigilance. Voilà*

*pour la pratique.*

J'ai en contact la plupart des photographes de xxx, mais je n'aime pas les déranger pour des questions de droit :S

Aidez moi s'il vous plait,

Merci infiniment.